

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000.- pour la reprise des archives de Canal NV (Canal Nord vaudois-Broye)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La chaîne télévisée régionale, Canal NV, créée en 1996, a cessé ses activités le 30 juin 2009.

Le 27 avril 2010, son comité directeur a décidé de donner les archives de Canal NV et les droits qui y sont rattachés aux Archives de la Ville à la condition que les communes qui ont contribué au financement de Canal NV puissent utiliser ces archives sans frais de droits d'auteur.

Depuis le printemps 2009, M. Michel Brouard, directeur de Canal NV, et Catherine Guanzini, archiviste de la Ville, avec le soutien de M. Marc-André Burkhard, municipal et président de Canal NV, travaillent sur un projet de versement de ce fonds incluant sa mise en valeur.

En effet, contrairement aux documents papier, dont le contenu est immédiatement accessible, les documents audio-visuels exigent un traitement et du matériel spécifiques permettant d'en inventorier le contenu, puis de le consulter.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial desdites archives, le présent préavis vise à obtenir les ressources suffisantes à l'opération de transfert et de traitement desdits documents, en vue de leur valorisation.

Intérêt patrimonial

L'intérêt des archives de Canal NV (images, sons et papier) est multiple : elles témoignent d'une part, de plus de douze ans de la vie d'Yverdon et environs (Orbe, Vallorbe, Ste-Croix, Payerne, Chavornay, ...) au travers des reportages, magazines, informations, retransmissions de séances du Conseil communal d'Yverdon, émissions co-produites dans le cadre d'Expo 02. D'autre part, elles reflètent le fonctionnement d'une entreprise et du cœur de son activité, la production d'une télévision locale. Finalement, il s'agit de rassembler les archives d'une association dont la Municipalité d'Yverdon-les-Bains était le principal soutien financier.

Une fois déposées aux Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains, les émissions de Canal NV seront gérées comme un fonds spécifique. Comme il s'agira de leur premier fonds audio-visuel, les Archives devront mettre en place les moyens nécessaires à sa mise en valeur afin d'en assurer l'accès aux intéressés (télévision régionale, chercheurs, etc.).

Description du fonds

Emissions

Type	Durée	Nombre	Durée totale
Infos de jour	3 min.	1125	56 h 15 min
Mini-mag	3 min.	555	27 h 45 min
Magazines	7 min.	1436	167 h 32 min
Séries (de 6)	20 min.	24	8 h
Séries (de 15)	26 min.	30	13 h
Total		3170	272 h 30 min

Rush

Pour l'ensemble des émissions, il y a environ 3120 de rushes d'une durée de 5 à 60 min., sur des supports identiques à ceux des émissions.

Le nombre de cassettes n'est pas estimé, mais elles représentent env. 60.0 m.l.

Divers supports : Canal NV a travaillé avec différents types de matériel d'enregistrement et les cassettes qui en sont issues ne peuvent être lues que sur des appareils spécifiques.

Type	Période utilisation	Longueur	Nombre de cassettes
UMATIC	1995-1998	env. 8.0 m.l.	pas estimé
Professional S (S-VHS) et M 2	1998-2002	env. 30.0 m.l.	pas estimé
Mini DV et DV cam	dès 2002	env. 20.0 m.l.	pas estimé
Total		env. 58.0.m.l.	env. 6'000 cassettes

Documents papier

Le versement des archives de Canal NV comprendra aussi les archives papier de l'association, soit programmes, procès-verbaux, diverses correspondances, documents financiers (comptes et grand livre), etc.

Démarche suivie

Dans la mesure où il s'agit d'une première en matière d'acquisition d'archives audio-visuelles, Yverdon-les-Bains s'est adressé aux Archives de la Ville de Lausanne (AVL) qui indexent les bandes de TVRL depuis ses débuts (15 septembre 1993) et ont ainsi acquis dans ce domaine une expertise largement reconnue. Elles apportent leur soutien et leurs conseils au projet yverdonnois.

En mars 2009, une rencontre entre Michel Brouard, Catherine Guanzini et deux représentants des AVL, Frédéric Sardet, directeur, et Olivier Aeby, archiviste, a permis de faire un état des lieux et de mettre au point une stratégie de prise en charge de ce fonds. Le 3 novembre 2009, les AVL ont proposé un budget pour le matériel spécifique nécessaire à la sauvegarde des documents et une évaluation des besoins informatiques.

Les AVL sont disposées à apporter aux Archives d'Yverdon un soutien intellectuel en les faisant bénéficier de leur expérience en matière d'indexation de documents audio-visuels, de leur méthodologie et des modèles d'indexation. Un modèle d'indexation identique à celui des AVL faciliterait l'accès public aux archives de Canal NV, voire des synergies futures.

Par contre, les AVL ne peuvent se charger du traitement des archives de Canal NV, faute de personnel et de locaux.

Mise en œuvre

1) Préparation du versement

Pour tout versement de fonds, les Archives établissent un bordereau de versement.

Dans le cas de Canal NV, il s'agit de pouvoir identifier sommairement le contenu de chaque cassette sur une liste informatisée.

Comme Canal NV n'a pas pu suivre le travail de classement des cassettes, d'étiquetage et de rédaction d'une liste au fur et à mesure de la production, en particulier dans ses premières années d'existence (1996-2003), Créavision réalise depuis la fin de l'an dernier cette mise en ordre.

Ce travail consiste à regrouper les cassettes par année, les étiqueter ainsi que la boîte de protection, et enregistrer sur une liste (excel) les indications suivantes : année de réalisation, numéro d'émission, titre de l'émission et date de diffusion. Un bref résumé complète cette description.

En outre, les cassettes sont triées par catégories (émissions, speakerine, rushes, master) et distinguées par des couleurs d'étiquette différentes.

Une fois préparées, les cassettes sont placées dans des caisses de plastique fermées et empilables, fournies par Créavision. A ce jour, il y en a plus de quarante. Chaque caisse est complétée par des documents papier concernant les émissions (programme, descriptif des sujets, liste des réalisateurs, etc.).

A mi-juillet 2010, Créavision avait terminé la moitié de ce travail. Créavision estime à Fr. 35'000.- le coût total de ce travail.

Lors du versement aux Archives de la Ville, le bordereau de versement se limitera au décompte des caisses et cartons qui seront remis par Canal NV. Les listes établies par Créavision feront office de bordereau de versement détaillé.

2) Prise en charge et transfert

Dès que les travaux de mise en ordre des cassettes seront terminés, le transfert des archives de Canal NV dans les locaux de la Route de Lausanne pourra être organisé.

Créavision prévoit que la livraison pourrait avoir lieu d'ici à la fin de cette année.

3) Mise en valeur

La seule prise en charge des cassettes et autres supports, même avec les appareils de lecture adéquats, ne permet pas l'accès aisé aux informations qui y sont enregistrées. Plusieurs démarches devront être entreprises pour assurer l'accès à ces informations et disposer d'un inventaire détaillé des contenus :

- 1) Attribution d'une cote à chaque cassette et autre support, mise en lien avec le bordereau de versement.
- 2) Création d'une base de données adéquate pour enregistrer les informations de l'indexation. AVL travaille sur access, mais comme les Archives ont leurs inventaires sur FileMaker, cet outil devrait aussi convenir.
- 3) Transfert des informations disponibles (listes Créavision) sur la base de données.
- 4) Installation des appareils de lecture des supports et d'enregistrement des données. Mise au courant de l'utilisation de ce matériel par Créavision (compris dans le prix de vente du matériel).

- 5) Mise en place de l'installation de numérisation (PC, logiciel) et du système de stockage spécifique.
- 6) Acquisition numérique des images et du son, soit transfert du contenu des cassettes sur un serveur en vue de l'indexation et de la mise à disposition.
- 7) Indexation détaillée des contenus.
- 8) Archivage des cassettes originales.

Numérisation et indexation

Par expérience, les AVL estiment qu'une heure d'enregistrement correspond à env. 4 heures de travail (acquisition numérique des images et sons, indexation, y compris description du contexte, et archivage des cassettes). Les 270 heures d'émissions, nécessiteront donc env. 1'100 heures de travail, soit 27 semaines.

Une personne avec expérience dans le domaine de l'indexation de documents audio-visuels devra être engagée temporairement pour ce travail, le personnel fixe des Archives ne pouvant assumer une telle charge supplémentaire. Le salaire horaire estimé de ce personnel auxiliaire oscillerait entre Fr. 21.90 et Fr. 25.20.

L'acquisition numérique des données et l'indexation devront débuter aussi rapidement que possible après le versement des archives de Canal NV parce que sans cela les contenus resteront inaccessibles.

Le traitement des rushes n'est pas prévu.

Une fois ces travaux achevés, le personnel fixe des Archives devrait pouvoir assumer les demandes d'accès aux contenus, à condition qu'elles ne soient ni trop nombreuses, ni trop complexes.

Acquisition de matériel

1) Matériel de lecture des sources

Créavision et Canal NV proposent de vendre à la Ville d'Yverdon-les-Bains les lecteurs spécifiques à chaque type de cassettes ainsi que divers équipements :

- lecteur pour cassettes BVU Umatic
- lecteur pour cassettes M2
- lecteur pour Professionals
- lecteur compatible dv cam et mini dv

Le dernier prix convenu est de Fr. 15'000.-

2) Matériel informatique

Afin de produire un enregistrement numérique des contenus des cassettes de Canal NV, d'en assurer la conservation, puis de réaliser l'indexation, du matériel informatique sera nécessaire.

Sur la base des indications fournies par AVL, le Service informatique a établi un devis qui s'élève à Fr. 14'400.- Il faut y ajouter Fr. 500.- de maintenance par année.

Ce matériel comprend le stockage redondant des données récoltées.

Coût et financement

Résumé des dépenses

Type	Description	Qui	coût
mandat	Mise en ordre des archives de Canal NV	Créavision	35'000.-
achat	Acquisition du matériel de lecture (matériel Créavision et Canal NV)		15'000.-
achat	Equipement informatique (PC, logiciel traitement cassettes)	Informatique	15'000.-
personnel	Acquisition numérique des images, indexation, archivage	Auxiliaire	31 à 36'000.-
	Total		96'000 à 101'000.-

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à Fr. 23'600.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, Fr. 1'600.-, l'amortissement, Fr. 20'000.-, et les frais d'entretien, Fr. 2'000.- (2 %).

Accès au contenu

Dans l'état actuel du projet, il n'est pas question de rendre le contenu de ces documents directement accessible au public.

Toutefois, la mise en place d'un lien direct et automatique avec le time code des images pourrait être envisagée en collaboration avec des institutions poursuivant un projet similaire, AVL par exemple. La réalisation de cette étape permettrait d'intégrer les images yverdonnoises à un plus large réseau et faciliterait leur utilisation régulière par les nouvelles télévisions.

Convention et droits d'auteur

Une convention sera établie entre Canal NV et la Ville d'Yverdon-les-Bains pour fixer les conditions du versement et de son utilisation. Elle traitera aussi des droits et des conditions d'accès et d'utilisation des documents.

En ce qui concerne les droits d'auteur, le comité directeur de Canal NV a décidé de les céder à la Ville d'Yverdon-les-Bains, avec la remise des archives.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,


entendu le rapport de sa Commission, et

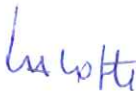
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à reprendre et à traiter la totalité des archives audio-visuelles et papier de la société de Canal NV ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 100'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 2101 « reprise archives de Canal NV » et amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. von Siebenthal

La secrétaire

S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur Marc-André Burkhard